



Modification de mes tâches

Par **Lilinormandie**, le **09/06/2016** à **16:02**

Bonjour,

Je suis agent administratif en maison de retraite. Notre convention collective est la convention 51.

Je suis diplômée Bac+2 secrétariat de direction.

Depuis plusieurs mois (voire maintenant plus d'un an) je me vois confié des tâches qui ne correspondent pas à mon poste. Je suis normalement agent d'accueil, avec un coefficient 329.

Hors je fais maintenant la gestion des plannings pour l'ensemble de l'établissement (environ 50 personnes), je gère les absences, les remplacements, je m'occupe de la gestion des dossiers formation (monter le dossier en webservice, faire le suivi, les demandes de remboursements, etc..), je réalise tous les mois les bulletins de salaire de tous les cdi, je fais les contrats de travail, je fais les déclarations d'embauches, d'accident du travail... bref mes fonctions ont évolué.

Ma collègue qui s'occupe normalement de tout ça, s'est vue attribuée deux augmentations sur les 4 dernières années. Moi malgré mes demandes, je n'ai jamais été augmentée en 7 ans d'ancienneté.

Je suis à 80%, payée en salaire net 980 euros et je me vois effectuer des fonctions qui logiquement ne correspondent pas à mon salaire !

Malgré mes demandes on me répond toujours qu'il n'y a aucun budget pour se permettre de m'augmenter. Est ce légal ?

Ai je un recours ? Merci d'avance de bien vouloir me donner un petit coup de main.

Par **P.M.**, le **09/06/2016** à **17:42**

Bonjour,

Vous avez le recours de faire appliquer la Convention Collective par rapport aux fonctions réellement occupées éventuellement même en saisissant le Conseil de Prud'Hommes en réunissant toutes les preuves et en demandant même une régularisation rétroactive...

Il faudrait toutefois savoir si vos demandes d'augmentation on été faites par écrit et la réponse donnée sous la même forme sinon avant, il serait préférable de le faire par lettre recommandée avec AR en rappelant depuis quand vous occupez ces fonctions...